

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00602 Numéro SIREN : 520 494 121 Nom ou dénomination : 3 L CONSEILS
--

Ce dépôt a été enregistré le 14/09/2021 sous le numéro de dépôt 19770

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société 3L CONSEILS		9 Rue THUILLERE	
SIRET	5 2 0 4 9 4 1 2 1 0 0 0 2 0	91275 GOMETZ LE CHATEL	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

Copie certifiée conforme à l'original

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	INGENIERIE ETUDES TECHNIQUES	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	------------------------------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	16 554	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés					
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%			

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐		
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt territorial d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐	Nom	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		NIF	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	☐	Nom	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		NIF	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	☒	NON	☐	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	-------------------------------------	-----	--------------------------	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	04/05/2021
		Lieu:	GOMETZ LE CHATEL
		Qualité et nom du signataire:	PRESIDENT
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature	OPEREIRA LEAL EUCLIDES MANUEL
Examen de conformité fiscale (ECF)			

Désignation de l'entreprise : Société 3L CONSEILSAdresse de l'entreprise 9 Rue THUILLERE

91275 GOMETZ LE CHATEL

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Numéro SIRET* 5 2 0 4 9 4 1 2 1 0 0 0 2 0Durée de l'exercice précédent* 12Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF CIRCULANT

Cegid Quadra

		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 0		N-1 3 1 1 2 2 0 1 9	
						Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
	Frais de développement *	CX		CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG					
	Fonds commercial (1)	AH		AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP		AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU					
Immobilisations en cours	AV		AW						
Avances et acomptes	AX		AY						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU		CV					
	Créances rattachées à des participations	BB		BC					
	Autres titres immobilisés	BD		BE					
	Prêts	BF		BG					
	Autres immobilisations financières*	BH		BI					
	TOTAL (II)	BJ		BK					
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
	En cours de production de biens	BN		BO					
	En cours de production de services	BP		BQ					
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
	Marchandises	BT		BU					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
	Client et comptes rattachés (3)*	BX	547 000	BY		547 000		328 600	
CREANCES	Autres créances (3)	BZ	11 088	CA		11 088		9 024	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : 100)	CD	100	CE		100		100	
	Disponibilités	CF	3 948	CG		3 948		39 020	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI					
	TOTAL (III)	CJ	562 136	CK		562 136		376 744	
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW						
Primes de remboursement des obligations (V)		CM							
Ecarts de conversion actif* (VI)		CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	562 136	IA		562 136		376 744	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR			
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :		Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise : Société 3L CONSEILS

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :5.....000.....)	DA 5 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	38 971 32 781
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	44 321 6 191
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)		DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	
	Dettes fiscales et sociales	DY	473 843 332 773
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)		EC	473 843 332 773
Ecart de conversion passif *		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	562 136 376 744
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IE
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EF	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EG	473 843 332 773
		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société 3L CONSEILS

Néant ☐ *

		Exercice N			Exercice (N-1)
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC	
	Production vendue [biens*	FD	FE	FF	
	[services*	FG	FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	
	Production stockée*			FM	
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	
	Salaires et traitements*			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*		GA	
		- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	
	Autres charges (12)			GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			GG	
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)	GH	
		Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
	Total des produits financiers (V)			GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
	Total des charges financières (VI)			GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	
- RÉSULTAT COURANT AVANT IMP TS (I - II III - IV V - VI)				GW	

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2021

Désignation de l'entreprise : Société 3L CONSEILS

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	10		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	10		
- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(10)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		HJ			
Impôts sur les bénéfices *		HK	10 353	1 092	
TOTAL DES PRODUITS (I III V VII)		HL	1 494 749	1 342 364	
TOTAL DES CHARGES (II IV VI VIII IX X)		HM	1 450 428	1 336 173	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	44 321	6 191	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont	HY	produits de locations immobilières		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		
	(3) Dont	IG	- Crédit bail mobilier *		
			- Crédit bail immobilier		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IJ			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	IK			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	HX			
	(9) Dont transferts de charges	RC			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	RD			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	126	190	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A3	A6			
		obligatoires	A9		
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	A4				
CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS		Exercice N			
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
			10		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société 3L CONSEILS

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Néant		*		
				1		2		3				
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KE		KF				
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP		KQ		KR				
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS		KT		KU				
		Installations générales, agencements aménagements divers *		KV		KW		KX				
		Matériel de transport *		KY		KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC		LD				
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes			LK		LL		LM				
	TOTAL III			LN		LO		LP				
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T			
		Autres participations			8U		8V		8W			
		Autres titres immobilisés			1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières			1T		1U		1V		4 000			
TOTAL IV			LQ		LR		LS		4 000			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG		OH		OJ		4 000	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		3		4		
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		D0		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW		IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK		ML	
		Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS		MT		MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG		NH		NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		OW
		Autres participations		IO		OX		OY		OZ
		Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D
Prêts et autres immobilisations financières		I2	4 000	2E		2F		2G		
TOTAL IV		I3	4 000	NJ		NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	4 000	OK		OL		OM

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société 3L CONSEILS

Néant ☒ *

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
		Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
				Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1	Concessions, brevets et droits similaires						6
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société 3L CONSEILS

Néant ☒ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	EL	EM	EN
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	PF	PG	PH
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
	TOTAL III	QU	QV	QW	QX
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	ON	OP	OQ	OR

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R9	S1	S2	S3	S4
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5	S6	S7	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	W3
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X1
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			X8
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NO
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW						NV
			Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société 3L CONSEILSNéant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I II III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.						
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : Société 3L CONSEILSNéant ☐ *

CADRE A

ÉTAT DES CRÉANCES

Montant brut

A 1 an au plus

A plus d'un an

			1	2	3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			UL	UM	UN
Créances rattachées à des participations					
Prêts (1) (2)			UP	UR	US
Autres immobilisations financières			UT	UV	UW
DE L'ACTIF CIRCULANT			VA		
Clients douteux ou litigieux					
Autres créances clients			UX	547 000	547 000
Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)			ZI		
Personnel et comptes rattachés			UY		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ		
Etat et autres			VM		
collectivités			VB	1 088	1 088
publiques			VN		
Autres impôts, taxes et versements assimilés			VP		
Divers			VC		
Groupe et associés (2)			VR	10 000	10 000
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VS		
Charges constatées d'avance			VT	558 088	558 088
TOTAUX			VD	4 000	
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VE	4 000	
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF		

CADRE B

ÉTAT DES DETTES

Montant brut

A 1 an au plus

A plus d'1 an et 5 ans au plus

A plus de 5 ans

		1	2	3	4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y			
Autres emprunts obligataires (1)		7Z			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG			
	à plus de 1 an à l'origine	VH			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A			
Fournisseurs et comptes rattachés		8B			
Personnel et comptes rattachés		8C	155 663	155 663	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	189 869	189 869	
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	8 220	8 220	
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	92 699	92 699	
	Obligations cautionnées	VX			
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	27 392	27 392	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J			
Groupe et associés (2)		VI			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ			
Produits constatés d'avance		8L			
TOTAUX		VY	473 843	473 843	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		
			(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société 3L CONSEILS

Néant ☐ *

Exercice N, clos le :

3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 0

I RÉINTEGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			

Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7
------------	--	----	--	----

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)
		- imposées au taux de 0 %
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions

Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

TOTAL I

II DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *

Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)
		- imposées aux taux de 19 %
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures
		- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées au taux de 19 %

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*

Régime des sociétés mères et des filiales *
Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations 2A)

Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.

Majoration d'amortissement *

Mesures d'incitation à l'investissement	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
				Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC
		Bassin urbain à dynamiser (art.44 sexdecies)	PP	Zone de développement prioritaire (art.44 Septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC

Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2) Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies) X9 Créance dérogée par le report en arrière du déficit ZI

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

III RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	54 674
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	déficit (II moins I)	ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	54 674

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>Société 3L CONSEILS</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	32 781	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	6 191		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	OF	38 971		Report à nouveau	ZG	38 971				
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	38 971		
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	Exercice N :					Exercice N-1 :					
	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	4 500	245				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	7 919					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	2 041	278				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	29 172	13 202				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	43 633	13 725				
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	1 149	1 690				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z	11 036	5 078				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	12 185	6 768				
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	298 922	268 433				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	6 353	1 324				
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2020)*				OB						
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP									
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH						
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)										
	- Si oui cocher 1 Sinon 0						ZR 0				
DIVERS	- Régime de groupe *	JA									
	- Plus-values à 15 %			JK							
	- Plus-values à 19 %			JM							
	- Plus-values à 15 %			JN							
	- Plus-values à 19 %			JP							
	- Imputations						JF				
RÉGIME DE GROUPE *	- Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH									
	- N° SIRET de la société mère du groupe			JJ							
	- Plus-values à 0 %						JL				
	- Imputations						JC				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE**

en date du 30/06/2021

3L CONSEILS

SASU au capital de 5 000 € (cinq mille euros)

dont le siège social se situe : 9, .Rue THUILLERE 91940 GOMETZ LE CHATEL

enregistrée au RCS de EVRY sous le numéro 520. 494 121

Je soussigné(e) EUCLIDES PEREIRA LEAL, agissant en qualité de Président et seul associé de la société : 3L CONSEILS, a pris des décisions portant sur les points suivants :

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2020
3. Conventions réglementées conclues durant l'exercice clos le 31/12/2019

Résolution n°1 : Approbation des comptes

L'associé unique, après avoir pris acte du résultat de l'exercice et des comptes de la société, décide de procéder à l'approbation des comptes annuels de la société, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Résolution n°2 : Affectation des résultats

L'associé unique prend acte que le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 44 321 € (quarante-quatre mille trois cent vingt et un). Il est décidé d'affecter le montant de ce bénéfice comme suit :

Au compte RESERVE LEGALE pour 500€

Au titre de DIVIDENDES pour 40000€

Au compte REPORT A NOUVEAU pour 3821€

Il est précisé qu'au cours des trois derniers exercices, aucun dividende n'a été distribué.

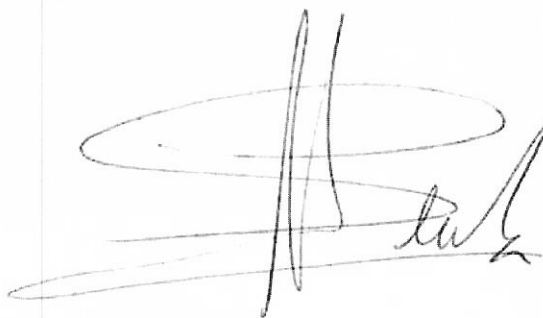
Résolution n°3 : Conventions réglementées conclues durant l'exercice clos le 31/12/2020

L'associé unique atteste qu'aucune convention réglementée telle que définie à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31/12/2020.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal par l'associé unique, pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à GOMETZ LE CHATEL le 30/06/2021

SIGNATURE DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' or 'L' shape with a horizontal line extending to the right, followed by a smaller, more legible signature.